



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats de plan État-régions

Question écrite n° 27457

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur le fait que le Luxembourg va réaliser un pôle économique à Esch-Belval qui est prévu pour accueillir 20 000 emplois. Ce pôle se trouve immédiatement le long de la frontière et il pourrait avoir un effet d'entraînement économique important sur le territoire français. Malheureusement pour l'instant, le seul projet sur le sol français consiste à créer un très grand parking et un giratoire. Manifestement, il serait désastreux que rien n'évolue et que les communes françaises servent seulement de réservoir de main-d'oeuvre. Or, les entreprises ne s'implanteront sur la partie française que s'il y a une liaison routière de bonne qualité entre l'autoroute A30 et le réseau luxembourgeois. Hélas, rien n'est prévu au contrat de plan en cours. Face à cette carence, le département de la Moselle a lancé le projet de contournement d'Audun-le-Tiche. On ne parlait alors pas encore du projet d'Esch-Belval et le département de la Meurthe-et-Moselle ne semblait, lui, pas très motivé par le sujet. Les choses ayant évolué, le bon sens voudrait qu'aujourd'hui ces éléments nouveaux conduisent à rechercher le meilleur tracé. En effet, le projet mosellan n'empêche pas que les automobilistes venant d'Aumetz continuent à traverser toute la partie Sud d'Audun-le-Tiche. Le trafic correspondant sera insupportable lorsqu'il y aura 20 000 emplois supplémentaires à Esch-Belval. Par ailleurs, la Meurthe-et-Moselle se bornerait à reprendre une ancienne voirie existante et très sinueuse. Outre ses détours invraisemblables, cette section n'irait même pas jusqu'à l'A30. A l'évidence, une telle absurdité n'est justifiée ni par les zones d'affaissements miniers, ni par le relief. La Lorraine est actuellement une des régions françaises qui connaît le plus fort déclin démographique et économique. Il serait donc extrêmement regrettable de ne pas saisir la chance qu'incarnent les retombées possibles d'Esch-Belval. Il serait tout aussi regrettable de ne pas anticiper les problèmes de circulation qui s'aggraveront considérablement à l'avenir. C'est la raison pour laquelle elle souhaiterait qu'il lui indique s'il peut faire étudier dès à présent par les services de l'État, une liaison directe entre l'A30 et Esch-Belval. Cela permettrait une inscription prioritaire au prochain contrat de plan, et surtout un lancement des travaux dès la signature de celui-ci.

Texte de la réponse

En 1996, une étude préliminaire financée par l'État et la région Lorraine a été réalisée afin d'examiner l'intérêt d'un barreau autoroutier entre l'autoroute A 30, en France, et l'A 4, au Luxembourg. De cette étude, il apparaît que le trafic de transit sur cette nouvelle infrastructure y serait faible et que l'essentiel des déplacements attendus concernerait des flux pendulaires domicile-travail des frontaliers français exerçant une activité au Luxembourg ainsi que des déplacements à vocation commerciale. Le financement de cette liaison relève donc des collectivités territoriales intéressées, les liaisons entre le réseau autoroutier français et ceux des pays voisins étant par ailleurs assurées par l'A 30 et la route nationale 52, vers la Belgique, et par l'autoroute A 31, vers le Luxembourg, qui constituent deux axes Nord-Sud de part et d'autre du bassin de l'Alzette. Les aménagements prévus dans le secteur d'Esch-sur-Alzette, et en particulier le projet de Belval Ouest, vont, à l'évidence, augmenter le volume du trafic entre les pôles d'emplois luxembourgeois et les bassins de vie voisins, notamment dans le secteur s'étendant de Longwy, à Thionville. La nature du trafic concerné ne sera toutefois

pas modifiée : la réalisation d'une telle liaison routière répond toujours à des besoins locaux qui relèvent des collectivités locales. C'est pourquoi, conscients de cette responsabilité, les conseils généraux de Moselle et de Meurthe-et-Moselle ont prévu la création d'un nouvel itinéraire permettant d'améliorer l'accès au secteur de Belval Ouest à partir du territoire français, en déviant les communes d'Audun-le-Tiche et Villerupt. Ce projet conjoint, qui participera à la restructuration du bassin de l'Alzette, aura des caractéristiques techniques permettant une adaptation dans le temps à l'accroissement éventuel de la demande de déplacements dans ce secteur. L'inscription d'un nouvel axe routier national entre l'A 30 et le Luxembourg au prochain contrat de plan ne s'avère donc pas nécessaire. D'une manière plus générale, une réponse globale doit être apportée à ce dossier et non pas uniquement sous l'angle du développement des infrastructures de transports. Il est également primordial d'accompagner le projet d'aménagement des friches de Belval d'un point de vue économique et urbanistique. Dans cet esprit, les services de l'État conduisent des études depuis plusieurs mois en liaison avec les collectivités territoriales concernées.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27457

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 novembre 2003, page 8355

Réponse publiée le : 17 février 2004, page 1238